REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 du mois de septembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ***André-Luc DUBOIS***, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 25 septembre 2019, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : ***André-Luc DUBOIS, Elisabeth LEMAIRE TOURBIER, Isabelle RANCON, Christelle K'MORVAN, Sylvie PIGNON, Nadia LOYEZ, Frédéric SAUVAGE, Franck HARVENGT, Roselyne GALESNE, Richard MACIEJEWSKI, Jean QUEVERUE, Éric PARSY***

Absents Excusés :
Marie-France DUQUESNE qui donne procuration à Nadia LOYEZ

Absents non Excusés :
André DELABY
Jacqueline WAUTERS

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
12	1	13

Examen du Procès-verbal de la réunion du 24 juin 2019

Résultat du vote :

Pour	13
Contre	
Abstention	

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° 001

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES (AJOUT D'UNE JOURNÉE).

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'une précédente délibération fixe les tarifs de location de la salle des fêtes pour la durée d'un week-end.

En cas de demande de location journalière la commune ne peut répondre favorablement car aucun tarif n'a été voté par le conseil municipal.

Il convient donc de fixer un tarif pour la demi-journée et la journée les jours de semaine du lundi au vendredi.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- 100 € pour la demi-journée soit de 08 h à 12 h 30 ou de 13 h à 17 h 30
- 150 € pour la journée soit de 08 h à 17 h 30

Résultat du vote :

Pour	**13**
Contre	
Abstention	

DELIBERATION N° 002

PRIME ANNUELLE ALLOUÉE AU PERSONNEL MUNICIPAL PRORATISATION SUR LA DURÉE D'ABSENCE

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'une délibération datant du 21 septembre 1995 octroie une prime annuelle au personnel municipal titulaire.

Cette prime équivaut à un treizième mois correspondant à l'équivalent du salaire net imposable de décembre (année n-1).

Afin d'harmoniser les conditions d'application de cette prime avec la récente mise du RIFSEEP, Monsieur le Maire propose de proratiser cette prime au prorata de la durée d'absence au-delà d'un délai de maintien de 10 jours cumulés dans l'année.

Monsieur le Maire explique enfin que conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

En cas d'accident de service ou hospitalisation/suite hospitalisation : cette prime annuelle sera maintenue.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption : la prime annuelle sera maintenue intégralement

En cas de congé de longue maladie et longue durée : le versement de la prime de fin d'année sera suspendue.

Résultat du vote :

Pour	**10**
Contre	**1**
Abstention	**2**

DELIBERATION N° 003

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION APEED

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'association des parents d'élèves a organisé en partenariat avec le Conseil Municipal Enfants un après-midi « jeux de société » le dimanche 10 mars 2019.

A cette occasion, c'est l'association qui a pris en charge financièrement l'intégralité de cette activité. Lors de l'organisation, il était prévu que la Mairie participe à hauteur de 50 % sur le montant de la facture (c'est ce qu'avait proposé le Conseil Municipal Enfant).

Afin de permettre le règlement de cette facture, il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association de parents d'élèves (APEED) d'un montant de 75 euros.

Monsieur le Maire propose de mettre au vote cette subvention.

Résultat du vote :

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur autorisation pour signer la nouvelle convention.

Résultat du vote :

Pour	**13**
Contre	
Abstention	

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° 004

MODIFICATION DES COEFFICIENTS CAF APPLICABLES AUX PERSONNES EXTÉRIEURES DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Caisse d'Allocation Familiales a procédé en juin 2019 à un contrôle de conformité de nos installations et encadrements des accueils garderies et extra-scolaire.

Il ressort de ce contrôle que la Commune doit se conformer à une obligation légale sociale qui est d'offrir au moins un barème de 3 tranches aux personnes extérieures de la commune en matière d'application des tarifs.

Voici le tableau proposé :

Q.F.	*0 à 500*	*501 à 703*	*704 et +*
1 enfant	*4,50 €*	*4,70*	*4,90*
2 enfants	*4,10 €*	*4,30*	*4,50*
3 enfants	*3,65 €*	*3,85*	*4,05*

Résultat du vote :

Pour	**13**
Contre	
Abstention	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

André-Luc DUBOIS	Elisabeth LEMAIRE-TOURBIER	Christelle K'MORVAN
Isabelle RANCON	Marie-France DUQUESNE-BILLAUT	Sylvie PIGNON
André DELABY	Richard MACIEJEWSKI	Nadia LOYEZ
Frédéric SAUVAGE	Franck HARVENGT	Roselyne GALESNE
Jean QUEVERUE	Jacqueline WAUTERS	Eric PARSY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE – CANTON D'ANNOEULLIN
Mairie de DON – 1, rue de la Deûle – 59272 DON
☎ 03 20 58 40 93 🗐 03 20 58 59 28
E-mail : mairie@villededon.fr - www.villededon.fr